



HONORAIRES DE COMMISSIONS CREATION PATRIMOINE

Mis à jour le 01/01/2025

Immobilier neuf

Honoraires de commissions à la charge du promoteur, prix TTC à la charge de l'acquéreur.

Prix de vente	Honoraires
Défini par le promoteur Prix TTC	Barème d'honoraires établi par le promoteur.

Immobilier Ancien

PRIX DE VENTE	HONORAIRES MAXIMUM
Jusqu'à 300 000 €	3 500 €
A partir de 300 000 €	6 000 €

En cas d'Inter-cabinet, les honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche.

SASU Création Patrimoine, au capital de 1000€, immatriculée au RCS de Versailles n°844 763 045, carte professionnelle n°78012019000043412, RC professionnelle MMA Iard n°127112582, siège social à Auffargis (78610), 17 rue de Saint Benoit.

Contact : creationpatrimoine.cgp@gmail.com / Tel : **07.72 .00.28.88**